# Département du Bas- Arrondissement de Sélestat-Erstein Canton d'Erstein Commune de Bolsenheim

# Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du lundi 23 avril 2018 à 19h30

Sous la présidence de M. François RIEHL, Maire

Nombre de conseillers élus : 11 Conseillers en fonction : 11 Conseillers présents : 9

Absents excusés: Mme Sandrine TESORO, M. Arnaud ANTONI-ARRUS

Date de convocation du conseil municipal : 13/04/2018

## Sujet de la délibération : Accessibilité

#### o EGLISE:

Mission de Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire soumet l'offre de prix de l'architecte, M. Jacques BRUCKERT pour la création d'une rampe PMR à l'église, avec un forfait de 600 euros HT pour le dossier en vue de la réalisation et un forfait de 1.200 euros HT pour la mission de base comprenant la préparation des cahiers de charges et la direction de l'exécution des travaux et l'assistance aux opérations de réception. Adopté.

Entendu les explications techniques et le programme des travaux,

Les membres du conseil municipal acceptent cette offre et charge le maire de la signer. Ils donnent également tous pouvoirs à l'Adjoint au maire, M. Albert HARTMANN, sur le plan technique en vue de l'aboutissement de cet aménagement avant la fin de l'année.

Offre pour création rampe PMR

Vu les devis présentés par M. le Maire et par M. Albert HARTMANN qui donnent les explications nécessaires,

Le Conseil Municipal APPROUVE ce projet et DECIDE de retenir :

- le devis de la Société FERALU pour le lot serrurerie pour 553 € HT; soit 663,60 € TTC,
- le devis de la Société LEDERMANN pour le lot génie civil pour 7.890,40 € HT; soit 9.468,48 € TTC,
- et charge le Maire de signer les devis en question, après accord de subvention de Dotation de Soutien à l'Investissement Local, et de faire procéder aux travaux dès les grandes vacances si possible, voire en Automne.

#### o MAIRIE:

- Devis:
  - Cour
  - Elévateur

Vu les devis présentés par M. le Maire et par M. Albert HARTMANN qui donnent les explications nécessaires, pour l'installation d'un élévateur intérieur, ce qui implique le changement de la porte d'entrée et l'aménagement de la cour pour la rendre carrossable,

Le Conseil Municipal APPROUVE ce projet et DECIDE de retenir :

- le devis de la Société LEDERMANN pour l'aménagement de la cour pour 43.979,50 € HT;
  soit 52.775,40 € TTC,
- le devis de la Société VIALIFT pour la pose d'une plateforme élévatrice RB150 pour 11.200
  € HT; soit 11.816 € TTC,
- - le devis de la Société fms pour le remplacement de la porte d'entrée pour 2.941,98 € HT ; soit 3.530,38 € TTC, n'étant plus conforme.
- et charge le Maire de signer les devis en question, après accord de subvention de Dotation de Soutien à l'Investissement Local, et de faire procéder aux travaux dès les grandes vacances si possible, voire en Automne.

Pour information, au niveau de la mission architecturale, un acompte de 2.000 € HT, 2.400 € TTC a été versé à M. Jacques BRUCKERT suite à l'approbation de la proposition de l'architecte lors du conseil municipal du 3/4/2017. Un contrat de maîtrise d'œuvre est déjà en cours. Des honoraires seront encore versés pour 3.000 euros HT soit 3.600 € TTC.

Le conseil municipal ADOPTE donc ces opérations dans leur globalité (architecte inclus):

- pour les travaux d'accessibilité à l'église pour 10.243,4 € HT 12.292,08 € TTC
- pour les travaux d'accessibilité à la mairie pour 63.121,48 € HT 74.121,78 € TTC

## TOTAL GENERAL ACCESSIBILITE 2018: 73.364,88 € HT - 86.413,86 € TTC

- et APPROUVE les modalités de financement, sur les fonds propres de la commune + éventuellement une Dotation de Soutien à l'Investissement Local, sans laquelle le projet est compromis. Le recours à un emprunt sera sans doute nécessaire fin d'année! Les membres du conseil municipal sollicitent l'aide citée ci-dessus et chargent le maire d'apporter les dossiers à la Préfecture. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.
- ADOPTE avec 9 voix POUR o ABSTENTION o CONTRE

Publié et transmis à la Sous-Préfecture le 24/4/2018

Le Maire, F. RIEHL